PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

Unité départementale du Haut-Rhin
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
2 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
CS 71354
68100 Mulhouse

Mulhouse, le 19/01/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 09/11/2023

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

BLANC TIP TOP

87 avenue de Lutterbach
68200 Mulhouse

Références : 0003012603_2023_11_09_Blanc Tip Top Mulhouse_Viic respect des écheances
Code AIOT : 0003012603

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 09/11/2023 dans l'établissement BLANC TIP TOP implanté 87 avenue de Lutterbach 68200 Mulhouse. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

La visite s'inscrivait dans le suivi du respect des échéances.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- BLANC TIP TOP
- 87 avenue de Lutterbach 68200 Mulhouse
- Code AIOT : 0003012603
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société Blanc TIP TOP localisée à Lutterbach, qui fait l'objet du contrôle, dont l'activité a déménagé à Rixheim était une blanchisserie industrielle.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de

l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
 - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection (1)
1	Notification de cessation d'activité	AP de Mise en Demeure du 15/06/2017, article 1	Consignation

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
2	Arrêté ministériel du 14 janvier 2011	AP de Mise en Demeure du 15/06/2017, article 2	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La visite sur site a permis de constater l'absence d'activité de blanchisserie dans les locaux visités sur le site de Mulhouse.
L'exploitant a indiqué que l'activité a déménagé en novembre 2018. Aucune procédure de cessation d'activité n'a été engagée par l'exploitant.

2-4) Fiches de constats

N° 1 **:** Notification de cessation d'activité

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 15/06/2017, article 1
Thème(s) : Situation administrative, Cessation d'activité
Prescription contrôlée : La société BLANC TIP TOP est mise en demeure de régulariser la situation de ses installations situées au 87 avenue de Lutterbach-68200 MULHOUSE, en déposant dans un délai de 6 mois à compter de la notification du présent arrêté, un dossier de demande d'enregistrement conforme aux dispositions des articles R512-46-1 à R512-46-9 du code de l'environnement, ou une notification de cessation d'activité conforme aux dispositions des articles R512-46-25 et suivants du même code.
Constats : L'inspection s'est rendue sur site et a constaté l'absence d'activité de blanchisserie industrielle dans les locaux. L'exploitant a indiqué que le déménagement de cette activité a eu lieu en novembre 2018 vers le nouveau site de Rixheim. En effet, l'exploitant avait déposé le 27 décembre 2017 une demande d'enregistrement à la rubrique 2340 (blanchisserie) pour un nouveau site situé 6 rue Robert Schuman - 68170 Rixheim. Suite à l'instruction du dossier, ce site bénéficie d'un arrêté d'enregistrement du 13 juillet 2018. Pour autant, l'exploitant n'a pas notifié de cessation d'activité qui doit être conforme aux articles R512-66-1 à R512-66-3 du code de l'environnement, pour son site de Mulhouse.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Consignation

N° 2 **:** Arrêté ministériel du 14 janvier 2011

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 15/06/2017, article 2
Thème(s) : Autre, divers
Prescription contrôlée : La société Blanc Tip Top, désignée "exploitant" dans le présent arrêté est mise en demeure de respecter pour l'exploitation de ses installations sises 87 avenue de Lutterbach à Mulhouse (68200), dans un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, les prescriptions des articles 11, 22, 25, 28 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 susvisé [...]
Constats : Le jour de la visite, l'inspection n'a constaté aucune activité sur ce site. Par conséquent, les prescriptions des 4 articles indiqués dans la prescription contrôlée ne sont pas applicables.
Type de suites proposées : Sans suite